

Célébration ★★★★★★★★★★★★★★

Comment célébrer Tou Bichvat, la fête des fruits ?

Le traditionnel séder de Tou Bichvat - le nouvel an de l'arbre est facultatif mais donne lieu à de nombreuses coutumes. Cette année, il correspond à la soirée de vendredi soir 29 et à la journée de samedi du 30 janvier 2010. Il existe plusieurs manières de célébrer cette petite fête : nous proposons ici un séder sépharade approuvé par le Rav Zecharia Zermati, décisionnaire de Jérusalem, auteur du livre de responsa Torat Emet. (1)



13. Melon ou autre produit de la terre.

On récite le Ps. 123 et on prononce « *Baroukh ata H' élo-énou Mélékh a'olam boré péri haadama* ». « Soit béni, Eternel notre Dieu, roi du monde, créateur du fruit de la terre ».

14. Bière

elle représente l'orge (faisant partie des sept espèces). On récite le Ps. 133. « *Baroukh ata H' élo-énou Mélékh a'olam chéhakol néhiya bid-baro* » « Soit béni, Eternel notre Dieu, roi du monde, qui, par sa parole fit tout exister ». On a l'habitude de consommer de la bière (fermentation de l'orge) et de prononcer la bénédiction chéakol. Certes, la bénédiction sur le vin exempte les autres boissons placées devant soi, mais on peut introduire

une bière dans le Séder de Tou bichvat et ne pas changer la coutume, puisque ce jour on goûte pour bénir... Afin de respecter toutes les opinions rabbiniques et pouvoir bénir la bière, il suffit d'apporter la bière sur la table après la bénédiction sur le vin (2).

15. Autre fruit de l'arbre (orange par ex.) – On récite le Ps. 134 ; bénédiction « ha'ets » (si non acquittée).

On termine en sentant des parfums de fruits (non consommés pendant le séder : citron par ex.) et on prononce : « *Baroukh ata H' élo-énou Mélékh a'olam hanoten réa'h tov bapérot* » « Soit béni, Eternel notre Dieu, roi du monde, qui donne une bonne odeur aux fruits ».

Clôture :

Avec dix hommes : kaddich al Israël. Bénédiction finale sur la nourriture - voir un sidour. Le rabbin bénit la communauté. Etape facultative : chants, étude.

Tou biChvat Saméa'h

Hillel Bakis

Notes

(1) Voir ce séder plus détaillé en 4 pages (téléchargeable sur le site www.toratemet.net (partie francophone) ; en 32 p. ou en livre d'étude - diffusion BibliEurope, Paris. (2) Rav Z. Zermati, responsa et sources détaillées : www.toratemet.net).

Chaque étape du séder de Tou Bichvat donne l'occasion de lire l'un des 15 psaumes Chir ha-ma'alot (120 à 134), de bénir un produit et de vérifier l'absence d'insectes.

L'objectif du Séder de ce jour consiste à goûter pour bénir. On pourrait dire : on ne bénit pas pour manger, mais on mange pour bénir. On ne consommera pas les fruits dans n'importe quel ordre. Celui-ci est bien déterminé. D'abord on commencera par les sept espèces mentionnées par la Torah dans son éloge de la Terre d'Israël (Dévarim 8, 8) : blé, orge, raisin, figue, grenade, olive et datte.

Les 15 étapes :

1. Pâtisserie

(farine de blé). On récite le Psaume 120. Avant de manger on prononce la bénédiction : « *Baroukh ata H' élo-énou Mélékh a'olam boré miné mézonot* ». « Soit béni, Eternel notre Dieu, roi du monde, créateur des différentes sortes de nourriture ».

2. Olive

On récite le Ps. 121. Avant de manger on prononce la bénédiction : « *Baroukh ata H' élo-énou Mélékh a'olam boré péri ha'ets*. « Soit béni, Eternel notre Dieu, roi du monde, créateur du fruit de l'arbre ».

Le père offre des olives aux garçons qui récitent : Tes fils seront comme des plants d'olivier autour de ta table.

3. Datte

On récite le Ps. 122. Sans

bénédiction. En effet, dans la mesure où l'on s'est déjà acquitté en ayant prononcé pour l'olive la bénédiction des fruits de l'arbre, il est inutile de la recommencer. Pour ceux qui ne l'ont pas prononcé, ils diront « *B.A.H'.E.M.A. boré péri ha'ets* ».

4. Vin ou jus de raisin

On récite le Ps. 123. On lève la coupe de vin et on prononce : « Sabri maranane - *Baroukh ata H' élo-énou Mélékh a'olam boré péri haguéfen* » « Soit béni, Eternel notre Dieu, roi du monde, créateur du fruit de la vigne ».

C'est la seule étape consacrée au vin dans ce séder, mais on peut faire bénir des vins différents par des convives non encore acquittés. Tou bichvat est une occasion pour prononcer « *Baroukh ata H' élo-énou Mélékh a'olam hatov véhamétiv* » « Soit béni, Eternel notre Dieu, roi du monde qui est bien et n'apporte que bienfaits ». Cette rare bénédiction souligne le supplément de bienfaits que nous procure l'Eternel. L'opinion de la majorité des décisionnaires est d'obliger cette bénédiction (2). Le mari offre du raisin à son épouse en disant : « *Ta femme sera comme une vigne féconde dans l'intérieur de ta maison* ».

5. Figue

(faisant partie des sept espèces). On récite le Ps. 124 ; bénédiction « ha'ets » (si non acquittée).

6. Grenade

(faisant partie des sept espèces). On récite le Ps. 125 ; bénédiction « ha'ets » (si non acquittée).

On récite le Ps. 125 ; bénédiction « ha'ets » (si non acquittée).

7. Cédrot confit

provenant du Loulav de souknot ou autre fruit de l'arbre selon disponibilité. On récite le Ps. 126 ; bénédiction « ha'ets » (si non acquittée).

8. Pomme ou autre fruit de l'arbre

On récite le Ps. 127 ; bénédiction « ha'ets » (si non acquittée).

9. Amande ou autre fruit de l'arbre

On récite le Ps. 128 ; bénédiction « ha'ets » (si non acquittée).

10. Noix ou autre fruit de l'arbre

On récite le Ps. 129 ; bénédiction « ha'ets » (si non acquittée).

Le père offre des noix aux jeunes filles, en éloge aux qualités intérieures.

11. Fruit de l'arbre

(nouveau de préférence, par exemple un fruit tropical pour bénir chéhé'héyanou) On récite le Ps. 130 ; bénédiction « ha'ets » (si non acquittée) puis on prononce « *Baroukh ata H' élo-énou Mélékh a'olam chéhé'héyanou vékiymanou véhigui'anou lazéman hazé* » « Soit béni, Eternel notre Dieu, roi du monde, qui nous a fait vivre, subsister et parvenir à ce moment là ».

12. Autre fruit de l'arbre (Caroube ou pistache)

On récite le Ps. 131 ; bénédiction « ha'ets » (si non acquittée).

LA VOIX DE JACOB

Par Hillel Bakis

Les sections hebdomadaires de la Torah d'après la tradition rabbinique



Tome 1
Béréchit, Chémot, Wayikra
Tome 2
Bamidbar, Débarim, Annexes

35€ le Volume

La voix de Jacob, par Hillel Bakis

Un commentaire de la Torah selon la tradition rabbinique et le découpage hebdomadaire, Un ouvrage utile pour approfondir l'étude de la Torah et s'initier à l'art de la dracha. Il Les enseignements réunis proviennent de tous les horizons du judaïsme orthodoxe. Il a fait l'objet de plusieurs recommandations rabbiniques : Une « somme impressionnante » (Dayan R' Y. Poultorak, Lyon), d'un « haut niveau spirituel » et d'une grande valeur pédagogique » (G.R. B. Fizon, Metz). Un « outil permettant l'approfondissement de la Torah » (R' D. Kassabi, Montpellier), qui permet de « s'élever en langue française au niveau d'Etudiant de la parole Divine » (Dayan R' Z. Zermati, Jérusalem). « Ouvert à tous, il introduit le lecteur à la compréhension des textes à l'aide des enseignements du Midrach, du Talmud, du Zohar, de la grammaire, et de toutes les méthodes révélées à Moché » (R' Meir Abitbol, Jérusalem). **R' Ron Chaya** (Jérusalem) « encourage le public francophone, amoureux des paroles et enseignements de nos sages, à garnir leur bibliothèque de ce joyau. »

Bon de commande à retourner à : A.J. Presse 14, rue Raymonde Salez 93260 Les Lilas - Tél : 01.43.60.20.20.

Nom Prénom

Adresse

Désire recevoir Livre(s) **La voix de Jacob - Tome 1**

Désire recevoir Livre(s) **La voix de Jacob - Tome 2**

au prix de **35 € le volume** (+ frais de port 6,90 € par coffret) soit un total de €

Ci-joint mon règlement à l'ordre de : A.J. Presse.

* Pour la France uniquement

Également en vente sur www.actujboutique.fr